

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 27 septembre 2022

Lutte contre la pénurie de médecins : le rallongement de l'internat n'est pas la solution

L'URPS médecins soutient pleinement la position de l'ISNI dans son communiqué du 26 septembre 2022 s'opposant à l'instauration dans le PLFSS d'une 4^e année d'internat de médecine générale à réaliser en zone déficitaire.

Présentée comme une « année de consolidation » de la formation des internes, cette mesure masque un dispositif visant à obliger la première année d'exercice ambulatoire des jeunes médecins généralistes dans un territoire classé désert médical sous supervision de maîtres de stage.

Pourquoi est-ce une mauvaise mesure ?

- Dans un système en pénurie, toute mesure coercitive ne produira aucun effet, le manque de médecin est global et aucun territoire n'est réellement épargné ;
- Cette année « supplémentaire » ne garantit pas l'installation durable de médecins au-delà d'un an, ce qui compliquera la continuité des soins des patients ;
- Ce dispositif rallonge d'une année le cursus alors que nous avons besoin de médecins maintenant et durablement ;
- La présence de maîtres de stage pour l'accueil de ces internes de 4^e année n'est pas garantie dans les territoires ciblés ;
- Les médecins diplômés en France sont suffisamment qualifiés sans avoir besoin d'une année supplémentaire qui retarde leur installation.

L'URPS réaffirme les besoins déjà exprimés :

1. Former plus de médecins (« Communiqué du 21 avril : Non aux quotas imposés ») ;
2. Faciliter le remplacement, la création et la reprise d'activités ;
3. Offrir des conditions d'exercice attractives : stop aux primes et aux subventions, oui à une valorisation de notre métier pour offrir un avenir professionnel de qualité aux jeunes praticiens

Le Conseil régional de l'Ordre des Médecins s'associe à ce Communiqué de Presse.

Dr Valérie Briole
Présidente de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

Dr Philippe Garat
Président du Conseil régional de l'Ordre des Médecins

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : www.urps-med-idf.org www.soignereniledefrance.org

Contacts presse :

Primatice Conseil :
Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95
Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84